

## ABONNEMENT.

Pour l'année... 12s-6d.  
six mois... 6s-3d.  
(payable d'avance.)  
non compris les frais de  
Poste.

Pour ceux qui ne se con-  
formeront pas à cette con-  
dition l'abonnement sera  
de 15s. payable par se-  
mestre. Ceux qui veulent  
discontinuer sont obligés  
d'en donner avis un mois  
avant la fin du semestre,  
et de payer ce qu'ils doi-  
vent.

A Montréal, on s'abon-  
ne chez E. R. Fabre, ecr,  
2, rue St. Vincent.

## L'AMI DE LA RELIGION

ET

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur, }  
{ STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, } Propriétaires.

## PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-des-  
sous..... 2s-6d.  
Dix lignes et au-des-  
sous..... 3s-4d.  
Chaque insertion subse-  
quente, le quart du prix.  
Au-dessus de dix lignes  
4d. la ligne.

Les annonces non  
accompagnées d'ordre se-  
ront publiées jusqu'à avis  
contraire.

Les lettres, correspon-  
dances, etc., doivent être  
adressées, franc de port,  
à STANISLAS DRAPEAU et  
Cie., Rue Ste. Famille,  
côte Du Léry, No. 11.

BUREAU DU JOURNAL  
Côte De Léry, No. 14. }

Québec, Mercredi, 12 Juillet, 1848.

BUREAU DU JOURNAL  
Côte De Léry No. 14.

## PENSÉES

## Sur le Christianisme.

## MORALE.

PAR M. DROZ.

XXV.—Plusieurs théologiens ont poussé  
trop loin les conséquences de la maxime  
*hors l'Eglise point de salut* ; et les détracte-  
urs du Catholicisme proclament fausse-  
ment qu'il voue aux feux éternels tous les  
chrétiens séparés de son sein, et même  
tout homme à qui n'est point parvenu l'E-  
vangile.

Les autorités irrécusables ne manquent  
point pour éclaircir ce sujet. Écoutons  
l'austère Bourdaloue, dans un sermon sur  
la Passion : " Il faut, chrétiens, dit-il, et  
cette pensée n'est pas de moi, mais de  
saint Jérôme, il faut bien dans nos esprits  
établir une vérité, à qui peut-être nous n'a-  
vons jamais fait la réflexion nécessaire,  
que, dans le jugement de Dieu, il y aura  
une différence infinie entre un payen qui  
n'aura pas connu la loi chrétienne, et un  
chrétien qui, l'ayant connue, y aura inté-  
rieurement renoncé ; et que Dieu, suivant  
les ordres mêmes de la justice, traitera  
bien autrement l'un que l'autre. On sait  
assez qu'un payen à qui la loi de Jésus-  
Christ n'aura pas été annoncée, ne sera  
pas jugé par cette loi ; et que Dieu, tout  
absolu qu'il est, gardera avec lui cette  
équité naturelle de ne pas le condamner  
pour une loi qu'il ne lui aura pas fait con-  
naître. C'est ce que saint Paul enseigne  
en termes formels : *Qui sine lege peccave-  
rat, sine lege peribunt.* "

Fénélon s'exprime dans le même sens :  
" Saint Augustin, dit-il, se réduit sans  
cesser à la règle de l'Apôtre, savoir que  
*l'auteur que ont péché sans loi périront  
sans loi*, il ne leur sera imputé d'avoir pé-  
ché qu'en ce qu'ils auront pu connaî-  
tre. "

L'auteur de la *Vie du cardinal de  
Cheverus* rapporte que ce prélat, étant  
évêque de Boston, eut le bonheur d'a-  
mener au Catholicisme quelques protes-

tants qui jouissaient d'une estime méritée,  
et il ajoute : " L'évêque de Boston fut curi-  
eux d'apprendre d'hommes aussi dignes  
de foi, si, pendant les longues années  
qu'ils avaient vécu dans la religion protes-  
tante, ils n'avaient pas eu quelques doutes  
sur sa fausseté, s'ils seraient morts tran-  
quilles dans cette religion ; et il en reçut  
cette réponse bien digne de remarque, que,  
jusqu'au jour où il les avait éclairés et ins-  
truits, leur bonne foi avait toujours été si  
parfaite qu'ils ne songeaient pas même à  
douter ; et que par lui seul, la vérité leur  
avait apparu pour la première fois. Cet  
exemple et plusieurs autres consolèrent  
l'âme de M. de Cheverus, en lui donnant  
lieu de penser que plusieurs protestants  
pouvaient être dans la bonne foi ou ignoran-  
ce invincibles qui excuse l'erreur devant  
Dieu. Il en conclut qu'il fallait être très-  
indulgent pour ceux qui se trompent, et  
très-réservé à les condamner. Dieu seul,  
disait-il, voit le fond des cœurs, et nous  
devons lui laisser ce secret. "

Que la consolation éprouvée par le ver-  
tueux prélat est bien digne d'une âme  
chrétienne ! Quelle charité pour les hom-  
mes et quelle confiance en Dieu respirent  
dans le passage que je viens de citer !

M. Frayssinous, qui a fait d'admirables  
conférences sur la tolérance, dit : " Unité  
dans la foi, unité dans le gouvernement,  
tel est le caractère de l'Eglise catholique ;  
aussi tout ce qui est séparé de sa commu-  
nion, elle le regarde comme hors de la voie  
commune de la vérité et du salut. Telle  
est la maxime générale ; mais en même  
temps, il y a des maximes universellement  
avouées, et d'après lesquelles il faut savoir  
modifier le sens et l'étendue de la pré-  
sente. " La citation de ces maximes  
m'entraînerait trop loin, et ne tiendrait pas  
lieu des deux conférences qu'il faut lire en  
entier ; elles édifient par la manière dont  
l'auteur, appuyé sur de saintes autorités,  
s'éloigne également d'un rigorisme inju-  
rieux pour la justice divine, et de cette

indifférence coupable qui met au même  
rang le mensonge et la vérité. et finit par  
y mettre aussi le vice et la vertu. Je me  
bornerai à citer ce qu'il y a de plus impor-  
tant dans la réponse de l'auteur à ce qu'il  
y a de plus important dans la réponse de  
l'auteur à cette question : *Quelle est posi-  
tivement la doctrine de l'Eglise sur le sa-  
lut des protestants ?*

" Les catholiques présentent l'Eglise  
comme étant composée d'une âme et d'un  
corps.

" Les liens extérieurs de la profession  
de foi, de la participation aux sacrements,  
de la soumission aux pasteurs, constituent  
le corps de l'Eglise. Les dons intérieurs  
du Saint-Esprit, la foi, l'espérance,  
la charité et les autres vertus en forment  
l'âme.

" On est du corps de l'Eglise par la pro-  
fession publique, et de son âme par la vie  
privée. "

" Les hérétiques sont séparés du corps  
de l'Eglise ; mais les petits enfants par  
le baptême, mais les adultes par la croyan-  
ce des points principaux (s'ils se trompent  
de bonne foi sur le reste), et quand ils sont  
fidèles à la loi évangélique, appartiennent  
à l'âme de l'Eglise ; et, par là même,  
ne sont pas hors de la voie du salut. "

XXXVI.—Je serais peu surpris d'appren-  
dre que des catholiques supposent aux pro-  
testants des opinions que ceux-ci n'ont  
point, car des protestants nous en suppo-  
sent que nous n'avons jamais eues. Beau-  
coup d'entre eux se persuadent que nous  
adorons des images. Je répondrais à ce-  
lui qui m'adresserait ce reproche : Navez-  
vous jamais regardé avec émotion le por-  
trait de votre père ? Navez-vous jamais  
embrassé le portrait de votre mère ? Ce  
n'est pas à des toiles peintes que s'adres-  
saient vos hommages : ces portraits vous  
sont précieux parce qu'ils vous rappellent  
des traits chéris, de sages leçons et de  
touchants exemples. J'ai vu dans un tem-

\* L'auteur des *Conférences* emprunte ce pa-  
ra-  
graphe et le précédent à l'*Explication des Evan-  
giles*, par Mgr de la Luzerne, évêque de Langres.  
\*\* *Conférences*, etc., t. 3, p. 219.

\* *Œuvres de Fénelon*, t. 1, p. 439, édit. de  
Lévy.

\* *Vie du cardinal de Cheverus*, 2e édit., p. 140.  
\*\* *Conférences*, etc., t. 3, p. 183.